

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20251106

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Dollow en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

Étaient Présents :

Date de convocation

19 novembre 2025

Date d'affichage

19 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 35

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, NICOLAÏ Christophe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Étaient excusés :

M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme BONNEFOY Béatrice
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à Mme PRIEUR Sergine
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
Mme GAUTIER Cindy
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis
Mme RENARD Candy

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20251127-20251106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

BUDGETS ANNEXES

VERSEMENT D'AVANCES REMBOURSABLES

Vu les budgets prévisionnels 2025 du Budget Principal et des budgets annexes,

Pour permettre l'équilibre des budgets annexes, il convient de prévoir une avance remboursable du budget principal, dans les conditions suivantes :

- Le montant de l'avance remboursable pour l'année 2025 est de,
 - ✓ Budget annexe ZC du Bray = 578 €
 - ✓ Budget annexe ZA La Pocherie = 6 €
 - ✓ Budget annexe ZA Les Chapelles = 186 €
 - ✓ Budget annexe ZA La Borde = 699 €

- L'avance sera remboursée au Budget Principal dès que les budgets annexes concernés bénéficieront des crédits nécessaires (versements de subventions et/ou ventes de terrains).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement de l'avance remboursable du budget Principal aux budgets annexes, tel que défini ci-dessus,
- **ACCEPTE** les conditions de remboursement telles que définies ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

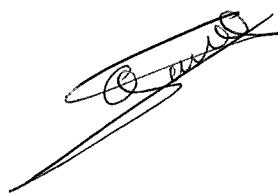
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Renaud GAUTHIER



Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS